

FORMULAIRES T2202A ET RELEVÉ 8

Veillez prendre note que dorénavant le formulaire **T2202A** - Certificat pour frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels ainsi que le **Relevé 8** - Montant pour études postsecondaires – Province du Québec, **seront uniquement disponibles** par l'entremise de **MANIWeb** au site de l'Université de Moncton à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/>. Les formulaires que vous imprimerez sont acceptés par l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Vous pourrez donc utiliser ces formulaires pour votre rapport d'impôt.

Pour avoir accès aux formulaires T2202A et Relevé 8, vous devez suivre les procédures suivantes :

Allez sur le « **MANIWeb – Dossier étudiant** » dans la section « **Connexion à mon compte** » où vous devez entrer votre **NI** et votre **NIP**. Vous devez alors aller dans la section « **Renseignements étudiants** » et par après dans la section « **Formulaires d'impôt du Canada** ».

Dans la section « **Formulaires des impôts canadiens** », choisissez « **Formulaire de crédit d'impôt T2202A** » ou, si vous êtes résident du Québec, choisissez « **Formulaire fiscal relevé 8** ».

Vous devez ensuite choisir l'année pour laquelle vous voulez une copie du formulaire. Pour visualiser l'information à l'écran seulement, cliquez à la gauche de « **Formulaire T2202A imprimable** » ou à la gauche de « **Reçu imprimable – Québec** » et ensuite sur la touche « **Soumettre** ». Pour imprimer une copie de l'un ou l'autre de ces formulaires, utilisez la fonction d'impression du fureteur.